

Situation

UN VALLON SUR TROIS COMMUNES



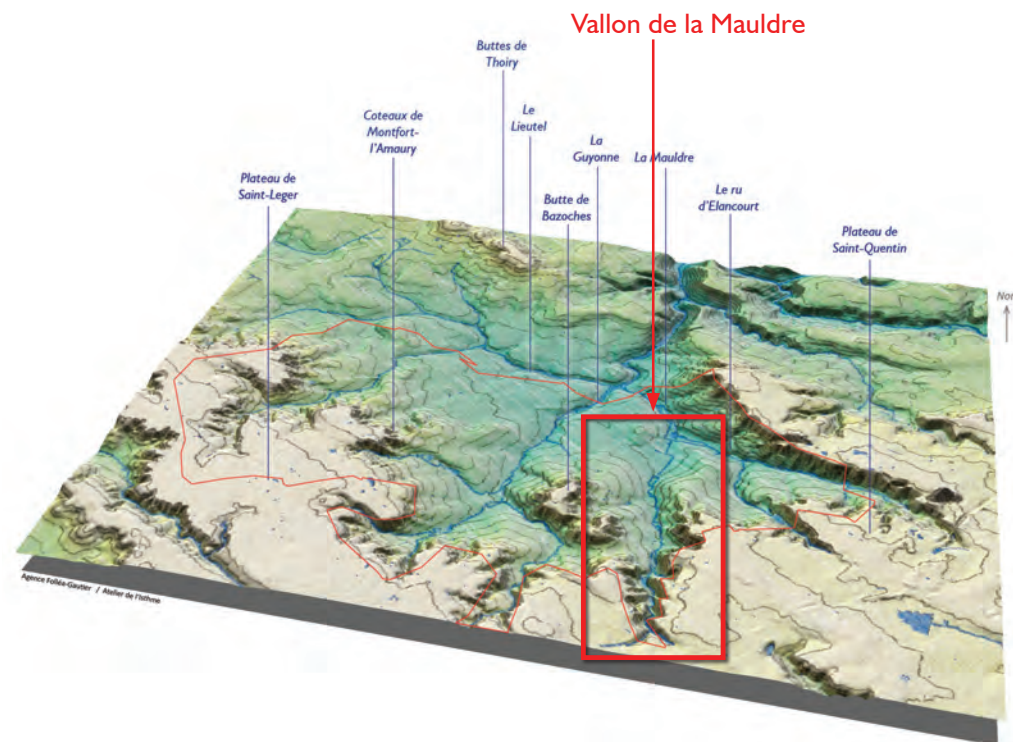
Les multiples ruisseaux composant le réseau hydrographique du bassin de la Mauldre, en érodant le rebord du plateau d'Yveline, ont constitué autant de vallons qui rayonnent autour de la plaine et scandent les reliefs boisés de sa périphérie. Le vallon de la Mauldre, objet de la présente étude, traverse trois territoires communaux : Saint Rémy-l'Honoré au sud, Jouars- Pontchartain à l'est et le Tremblay-sur-

Mauldre au nord. Cette incision du plateau d'Yveline offre une liaison naturelle d'environ 3km entre le bourg perché de Saint-Rémy-l'Honoré au sud, et le village du Tremblay-sur-Mauldre au nord. Véritable espace de respiration entre bourgs et coteaux urbanisés, il est délimité à l'est par le coteau boisé et urbanisé de la Dauberie (commune de Jouars-Pontchartrain) et à l'est par le relief boisé du Bois de la Côte.

Le Tremblay-sur-Mauldre

Jouars-Pontchartrain

Saint-Rémy-l'Honoré



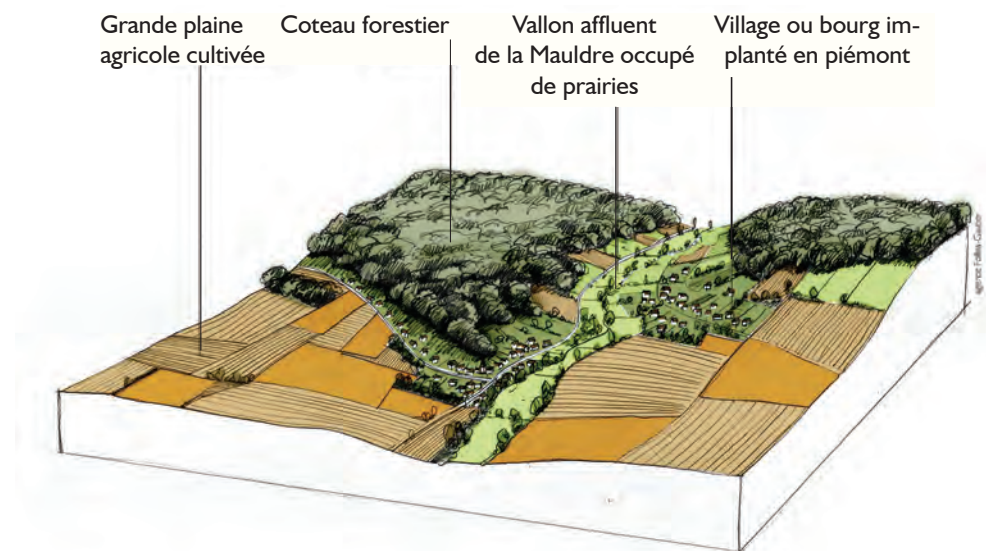
Les délimitations administratives du vallon de la Mauldre - source IGN

Points forts

UN PAYSAGE PRÉCIEUX OFFRANT UNE DIVERSITÉ DE SITUATIONS PAYSAGÈRES

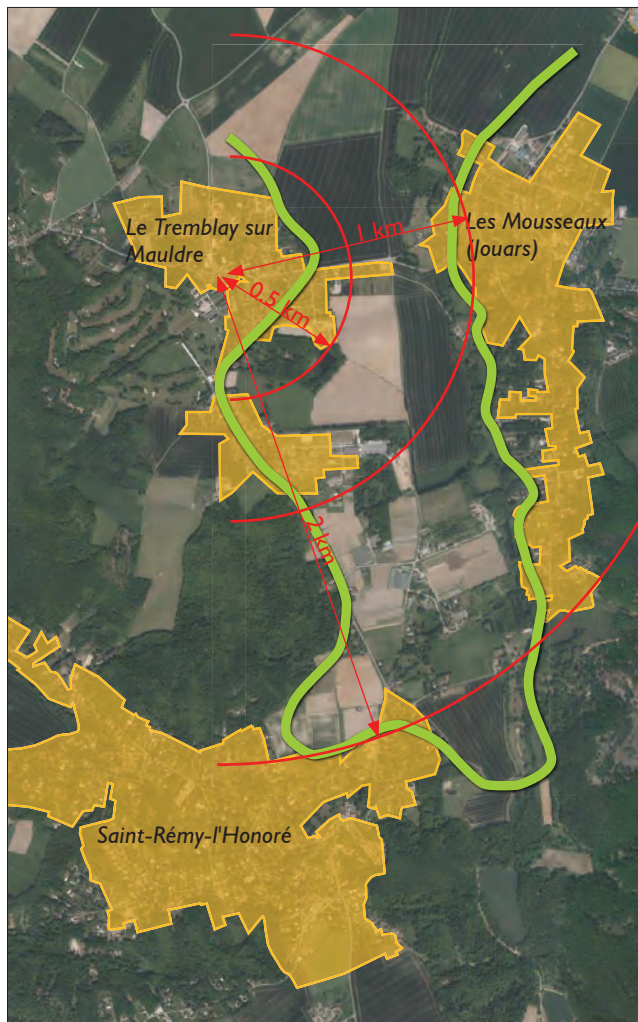
Les vallons offrent sans doute les paysages les plus précieux du territoire de la plaine de Jouars à Montfort : les ondulations douces du relief, le parcellaire plus resserré et la présence généreuse de structures végétales composent des paysages intimes de grande qualité contrastant avec la vaste ouverture et les vues lointaines de la plaine.

Le relief, l'occupation des sols, les coteaux boisés, les pâtures en rebord de coteaux, les noyaux villageois offrent une diversité de situations paysagères participant largement à la qualité de ces paysages.



Pâtures et reliefs en pente douce composent un paysage intime au cœur du vallon de la Mauldre

UN ESPACE DE RESPIRATION À PROXIMITÉ DE TROIS NOYAUX URBAINS PROPICE À LA PROMENADE



Coupure d'urbanisation entre les Mousseaux et le Tremblay, au débouché du vallon de la Mauldre

Les vallons rayonnants autour de la plaine offrent des coupures physiques entre les coteaux urbanisés et de véritables espaces de respiration entre les bourgs. Ici, cette ouverture permet d'offrir des vues lointaines depuis et vers la plaine agricole. L'interruption de l'urbanisation maintient la continuité des espaces entre les coteaux, le vallon et la plaine.

Cette proximité avec les bourgs du Tremblay-sur-Mauldre, les Mousseaux (Jouars-Pontchartrain) Saint-Rémy-l'Honoré, les nombreux chemins ou petites routes et la qualité des paysages font du vallon un espace privilégié pour les usages doux de promenade et de découverte.



Vue vers le nord du vallon à proximité de l'étang de la Hunière



Les terres cultivées du vallon offrent un espace de respiration entre les Mousseaux et le Tremblay-sur-Mauldre

UNE EAU OMNIPRÉSENTE

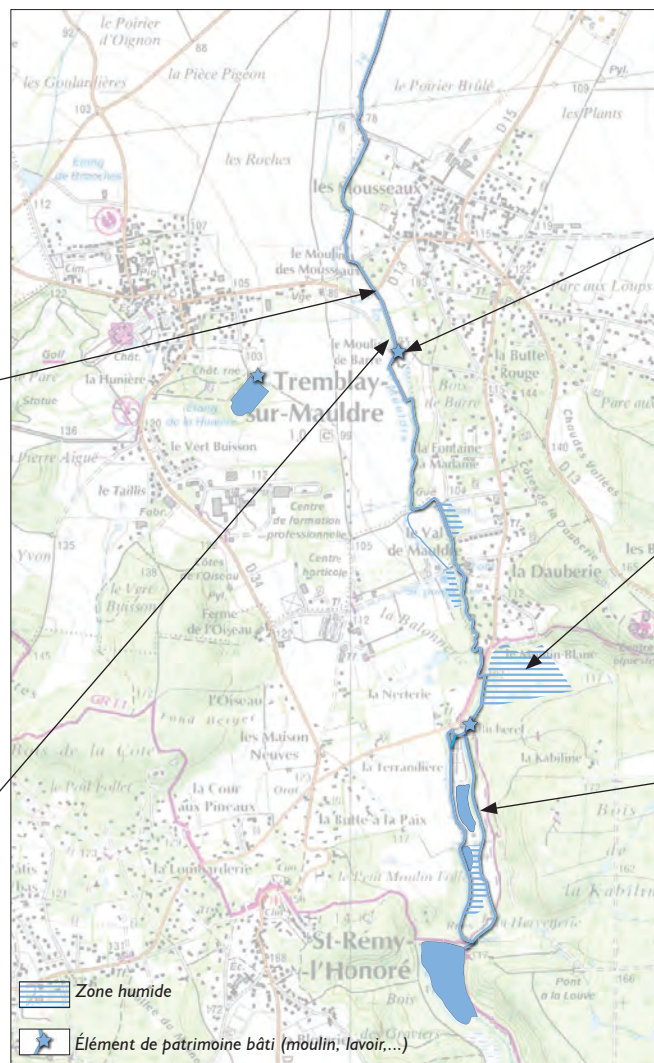
Les reliefs doux du vallon sculptés par le passage de la Mauldre, la présence d'étangs ou de petits plans d'eau ou encore l'ensemble du petit patrimoine (lavoirs, moulins, ...) sont autant d'éléments constituant un paysage intime et singulier lié à ce réseau hydrographique complexe et révélant l'omniprésence de l'eau.



Les aulnes de la ripisylve de la Mauldre



Traversée de la Mauldre devant le moulin de Barre



Le moulin de Barre

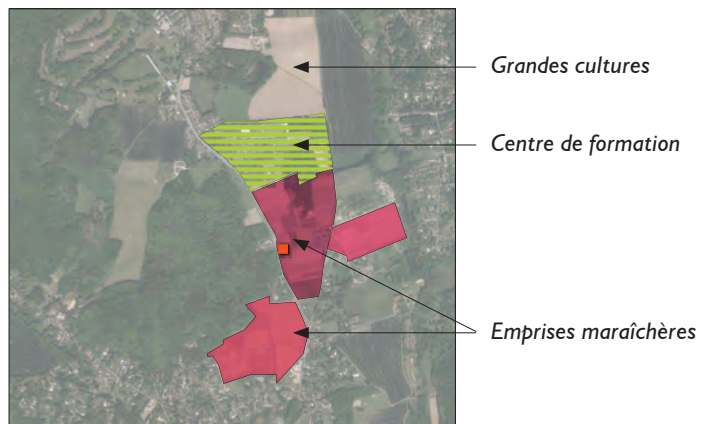


Zone humide du Moulin Blanc



Etang à proximité du Moulin de Bichere

DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES OFFRANT UN PAYSAGE VIVANT ET HABITÉ



Pâture de la butte à la Paix



Grandes cultures au nord du vallon



Zone de cultures maraîchères au centre du vallon

Point faibles

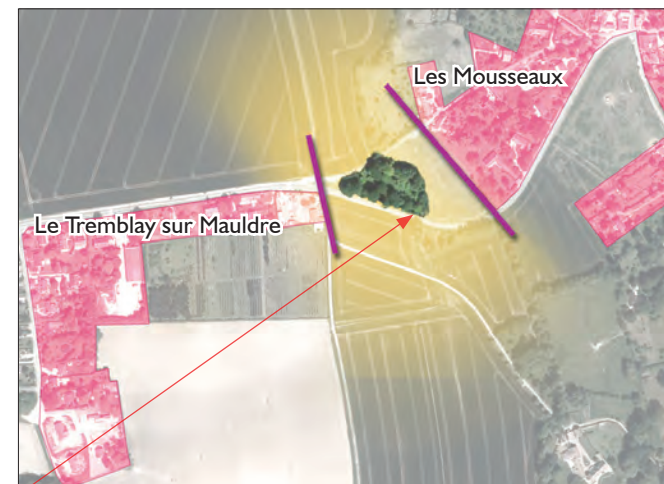
UN DÉBUT DE DÉPRISE AGRICOLE ?

Certaines parcelles actuellement en friche participent à refermer le paysage du vallon



UNE COUPURE D'URBANISATION FRAGILE

La coupure ténue entre le Tremblay-sur-Mauldre et le quartier des Mousseaux de Jouars-Pontchartrain, bien qu'identifiée et protégée au sein du règlement d'urbanisme, reste fragile. La présence d'un bosquet d'arbres non géré contribue à fragiliser cette ouverture vers la plaine agricole.



Bosquet limitant l'ouverture vers la plaine



DES BORDS DE L'EAU PEU VISIBLES OU ACCESSIBLES



1. Ancien lavoir à proximité de l'étang de la Hunière

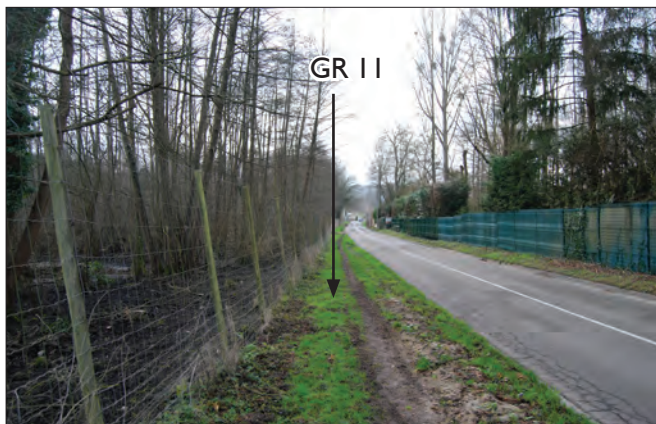


3. Étang inaccessible et dissimulé par la végétation, à proximité de la Fontaine à Madame



2. Des berges qui se libèrent de leurs protections artificielles inadaptées dans ce contexte naturel.

DES LIAISONS DOUCES DISCONTINUES ET PEU CONFORTABLES SUR CERTAINES SÉQUENCES



Séquence du GR 11 longeant la route du Moulin



Trottoir unilatéral et étroit à la Dauberie



Absence de franchissement piéton sur la Mauldre vers la Fontaine à Madame : passage interrompu

DES FRANGES URBAINES PEU VALORISÉES



Entrée sud du Tremblay



Limite de la Cour aux Pineaux



Frange est du Tremblay, en limite des emprises cultivées

QUELQUES POINTS NOIRS PAYSAGERS LIES AUX ABORDS DU BÂTI



1. Un point de vente des produits maraîchers, peu mis en valeur



3. Le bâtiment d'accueil de l'ancienne pépinière



2. Vue sur l'arrière du centre de formation



4. Grandes emprises minérales et abords de bâtiment peu valorisant au cœur du vallon

Le projet

- ☐ Pérenniser et valoriser le paysage agricole en coeur de vallon
- ☐ Créer la Promenade du Vallon et valoriser les autres itinéraires doux au sein du vallon
- ☐ Re-composer la trame arborée du vallon
- ☐ Mettre en valeur l'eau comme continuité paysagère et écologique
- ☐ Résorber les points noirs bâtis et valoriser des franges urbaines

Pérenniser et valoriser le paysage agricole en coeur de vallon



Plan des emprises agricoles existantes et projetées dans le vallon



Verger



Prairie pâturée



Maintien des prairies existantes



Pérennisation des emprises cultivées existantes



Gestion en prairies d'emprises enfrichées ou abord des étangs et cours d'eau



Plantation de vergers en limite de bourg



Maintien de la continuité des espaces agricoles



Cultures maraîchères



Haie champêtre

Principes d'action :

- Gérer les emprises enfrichées en prairies pâturées de manière extensive afin de maintenir un paysage ouvert
- Diminuer le nombre de chevaux sur les prairies actuellement surpâturées en transférant des animaux sur les parcelles aujourd'hui enfrichées (Convention et plan de gestion avec l'agriculteur).
- Pérenniser les espaces agricoles (PLU) et promouvoir une agriculture de proximité
- Maintenir des pâtures existantes en favorisant la biodiversité, notamment par une conduite extensive et des pratiques zoosanitaires adaptées.

Créer la Promenade du Vallon et valoriser les autres itinéraires doux au sein du vallon

Par la qualité de ses paysages et sa proximité avec les bourgs, le vallon de la Mauldre représente un espace de promenade privilégié pour les riverains.

Principes d'action :

> Créer la "Promenade du Vallon" :

Il existe aujourd'hui un maillage de chemins ou petites routes pouvant être le support d'usages doux. Le projet prévoit la création d'un itinéraire reliant les bourgs entre eux, traversant les différents lieux composant l'identité du vallon et mettant en valeur les situations paysagères les plus remarquables. Cet itinéraire est mis en place sur des séquences existantes et des linéaires à créer. Cette promenade pourrait être identifiée comme un parcours PNR, avec un balisage spécifique et des panneaux pédagogiques.

Sur cet itinéraire, quatre lieux stratégiques nécessitent une attention particulière :

- L'entrée dans le vallon depuis la D13 (1)
- Le fil de la Mauldre (2)
- Le Belvédère de Saint Rémy l'Honoré (3)
- La lisière du bois de la Côte (4)

> Renforcer le maillage des liaisons douces existantes

- Création d'itinéraires : Centre de formation <-> centre bourg
- Lotissement du Vert buisson <-> route d'Yte
- Réaménagement des itinéraires sur routes : création de cheminement d'une largeur de 1.2m minimum, éventuellement réduction de l'emprise de la chaussée, ponctuellement, changer le matériau sur la voirie pour marquer les traversées piétonnes principales
- Mise en place d'une gestion différenciée sur les bords de chemin (fauche annuelle tardive, dans les secteurs naturels, tonte régulière dans les secteurs habités)

 Promenade du Vallon sur séquences existantes

 Promenade du Vallon sur séquences à créer ou réaménager

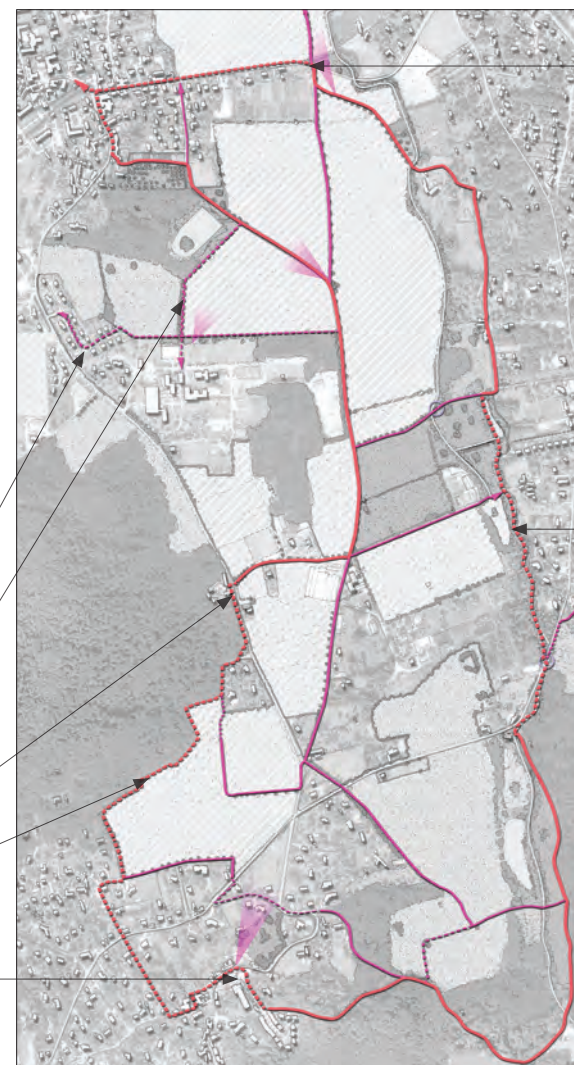
 Autres liaisons douces existantes

 Autres liaisons douces à créer ou réaménager

Création d'un chemin reliant le Vert Buisson au vallon

Création d'une liaison douce entre le Centre de Formation et le centre bourg

Aménagement d'une traversée piétonne sur la D34



Itinéraires doux existants et à créer

1. L'entrée dans le vallon depuis la RD13

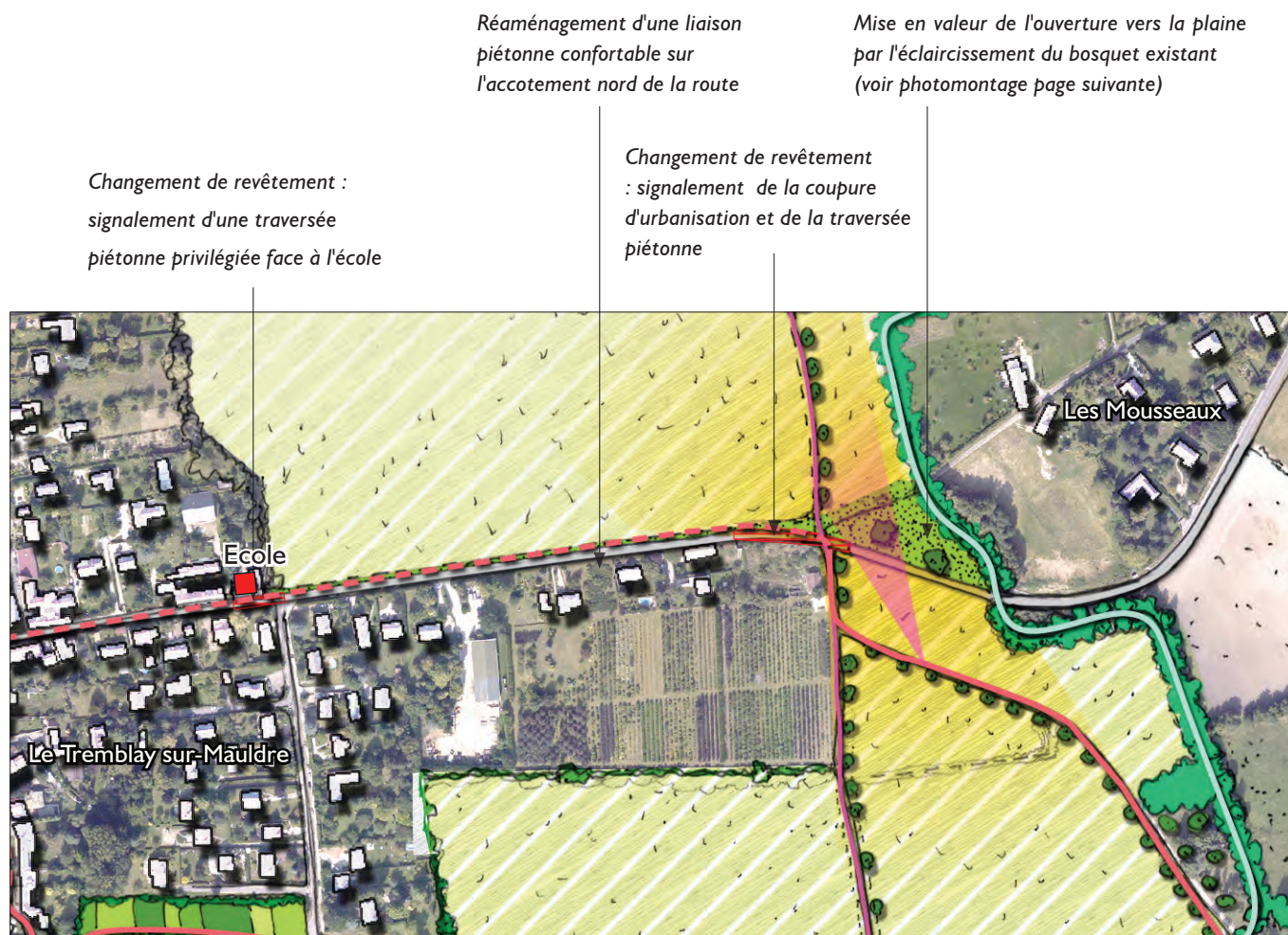
Sécurisation du parcours piéton sur la D13 depuis le centre bourg jusqu'à l'entrée dans le vallon

- Création d'un cheminement sur le bas côté nord de la D13 d'une largeur de 1m20 minimum
- Signalisation de traversée piétonne devant l'école et au niveau de l'entrée dans le vallon par un changement de matériau

Valorisation de la coupure d'urbanisation

Déjà inscrite au PLU, la coupure d'urbanisation est valorisée :

- Le bosquet existant est éclairci afin de retrouver une transparence vers la plaine
- Un changement de matériau sur la route signale cette séquence particulière
- Le stationnement est interdit sur les bas côtés.



*Bosquet à éclaircir pour retrouver une
transparence vers la plaine*



Etat existant

Un travail fin d'élagage et de sélection de sujets à supprimer permet de retrouver une transparence vers la plaine agricole et l'horizon, depuis le vallon, tout en conservant une strate basse composée d'arbustes et d'herbacées jouant le rôle de zone refuge pour la faune. La présence d'un écologue est importante lors de ce travail de sélection afin de s'assurer de la prise en compte des enjeux écologiques sur ce secteur

*Alignement de fruitier accompagnant la
Promenade du vallon*

*D13 reliant le Tremblay aux
Mousseaux*

Bosquet éclairci

*Ripisylve de la Mauldre
mise en valeur*



Photomontage possible

2 Suivre la Mauldret

> Aménager les abords de l'étang de la Fontaine à Madame

L'emplacement réservé pour la création d'un espace vert, repéré au PLU de Jouars-Pontchartain représente une opportunité pour réouvrir et mettre en valeur les abords de l'étang existant (défrichage des berges, ouverture de vues sur l'étang, mise en place de bancs) et d'associer ce nouvel espace vert à la Promenade du Vallon.

> Créer un sentier longeant la Mauldre sur sa rive gauche

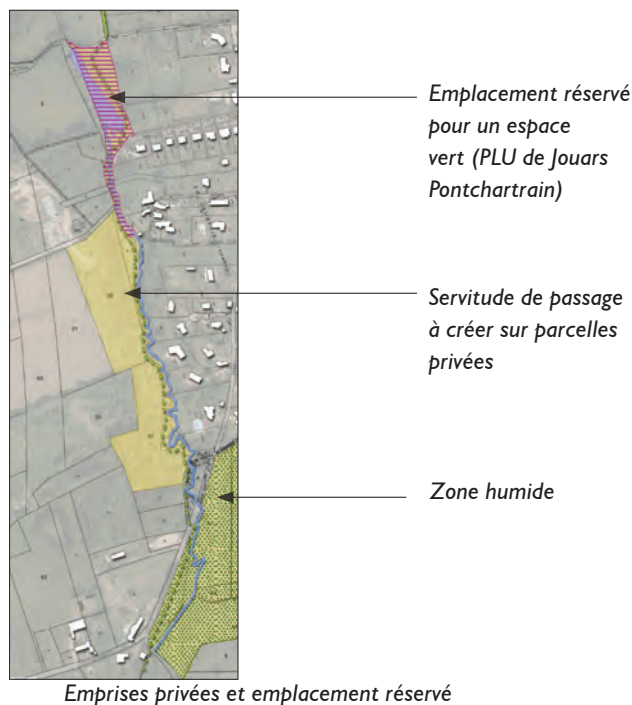
La Promenade du Vallon suit la Mauldre sur environ 900m entre la Fontaine à Madame et le Moulin Bicherel. Le chemin aménagé sur sa rive gauche nécessite de créer des servitudes de passage sur des terrains privés.

> Aménager un franchissement piéton

Le franchissement de la Mauldre est créé sur la Mauldre en aval de la Fontaine à Madame, afin d'assurer une continuité de cheminement entre la Promenade du vallon et le coeur agricole du vallon.

> Traverser la zone humide du Moulin Blanc

Plus au sud, la Promenade du vallon traverse la route départementale dite "Rue Du Moulin" pour rejoindre une vaste zone humide existante. Aujourd'hui le GR 11 longe cette emprise en bord de route.



Le cheminement est déplacé à l'intérieur de la zone humide afin de parcourir et découvrir ce milieu naturel tout en mettant à distance les promeneurs de la route.

Cette séquence est traitée avec un platelage bois surélevé du sol, de façon à ne pas altérer le milieu naturel. Cette zone humide fait l'objet d'une convention de gestion. (cf. chap. "Mettre en valeur l'eau comme continuité paysagère et écologique").



Passage à gué



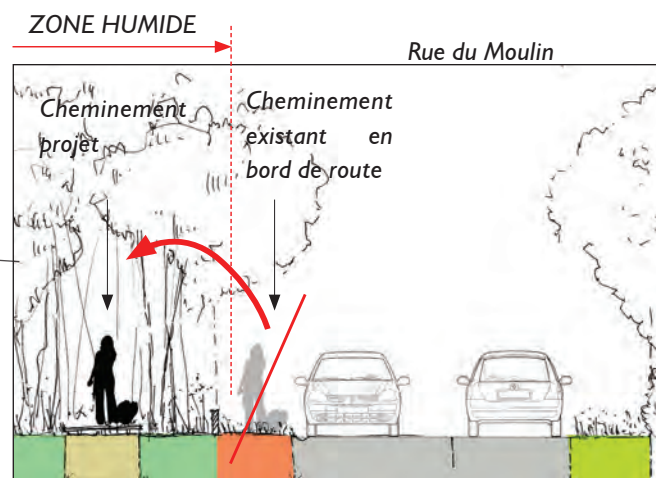
Sentier en bord de rivière



La majeure partie de ces secteurs riches en biodiversité (berges de la Mauldre, abords de l'étang et de la zone humide) doivent rester des zones non-accessibles au public dans leur majorité, afin de conserver des zones de quiétude pour la faune.



Photomontage d'un aménagement pour la valorisation des bords d'un étang



Coupe de principe sur le cheminement traversant la zone humide



Un platelage bois pour traverser la zone humide

3 Le belvédère de Saint Rémy l'Honoré

Réouvrir le point de vue depuis le cimetière et le coeur de bourg

La promenade du vallon passera par des lieux offrant des points de vue remarquables sur le vallon et la plaine agricole. Le village perché de Saint-Rémy-l'Honoré offre une situation de balcon sur la plaine. Pourtant aujourd'hui la plupart des vues sont privatisées ou obstruées par les boisements des coteaux comme le point de vue depuis le cimetière. Celui-ci présente un vrai potentiel pour offrir un point de vue remarquable sur le vallon de la Mauldre et la Plaine depuis le coeur de bourg : pour cela un travail de nettoyage du coteau boisé doit être opéré en association avec un écologue et un paysagiste.



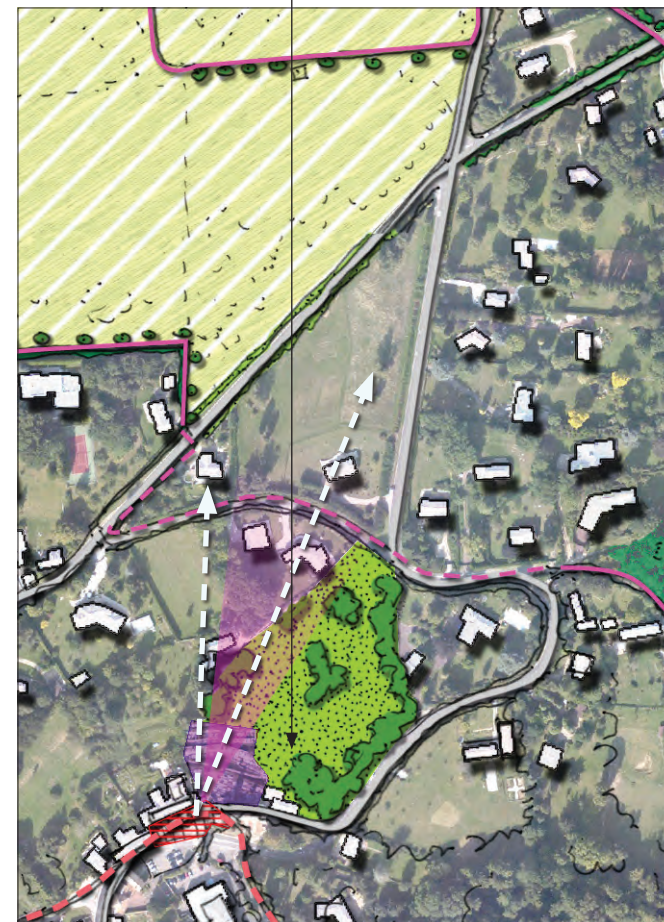
Carte postale ancienne représentant la position de belvédère qu'offre le coteau de Saint-Rémy-l'Honoré sur le vallon de la Mauldre

Le coteau boisé existant obstrue la vue sur le vallon et la plaine



Etat existant

Réouverture du coteau et gestion de l'emprise en prairie pâturée arborée



Etat projet : ouvrir la perspective vers la Plaine



Etat existant



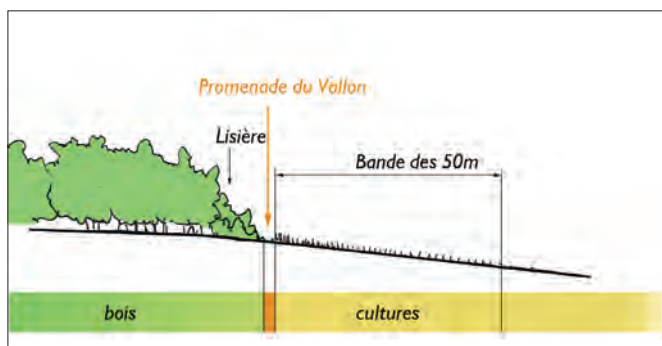
Photomontage possible de la réouverture de la vue depuis le cimetière de Saint Rémy l'Honoré

3 La lisière du bois de la Côte

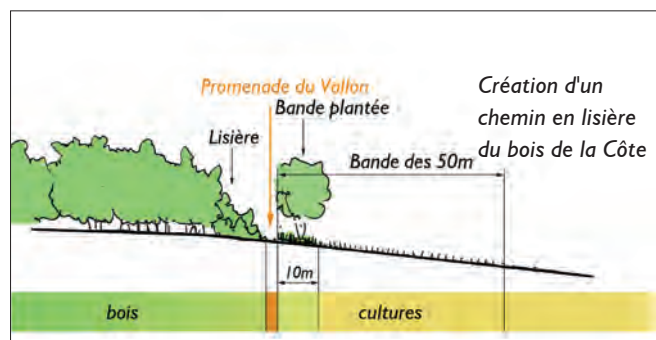
Cheminer en lisière

Sur le versant ouest du vallon, la Promenade se prolonge sur un nouvel itinéraire en limite du bois de la Côte. Situé en haut d'un léger relief, ce cheminement permet d'embrasser du regard le vallon. Alternativement à couvert ou découvert, la Promenade

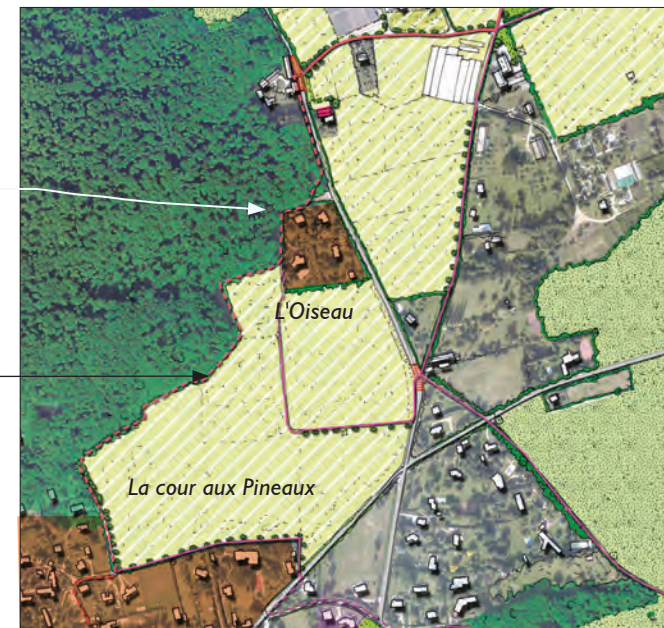
du vallon permet d'offrir de nouveaux points de vue.



Coupes de principe sur la Promenade en lisière du bois de la Côte



La Promenade du Vallon en lisière de bois



Re-composer la trame arborée du vallon

Réintroduire l'Arbre sous toutes ses formes au sein du vallon

Le projet prévoit d'utiliser les différents supports décrits précédemment (parcellaires, chemins, limite de propriété, bords de routes, berges de la Mauldre, rives des étangs) pour la réintroduction de l'Arbre au sein du vallon sous des formes variées et rétablir la **continuité arborée** là où elle est actuellement interrompue (y compris en milieu urbanisé) :

- Haies champêtres en limite de parcelle agricole ou bâtie
- Alignements d'arbres sur certains chemins comme celui soulignant la route d'Yte, axe historique et central du vallon
- Arbres isolés dans les anciennes friches : certains rejets sont préservés et conduits en arbre isolé,
- Arbres isolés ou bosquets au croisement de chemins;
- Grands arbres marquant l'entrée de l'exploitation maraîchère,
- Vergers à proximité des bourgs et des hameaux.
- Conservation en sénescence dans les cas où cela ne pose pas de problème de sécurité pour le public

Cette trame devra faire l'objet d'une gestion écologique et d'une palette végétale adaptée.

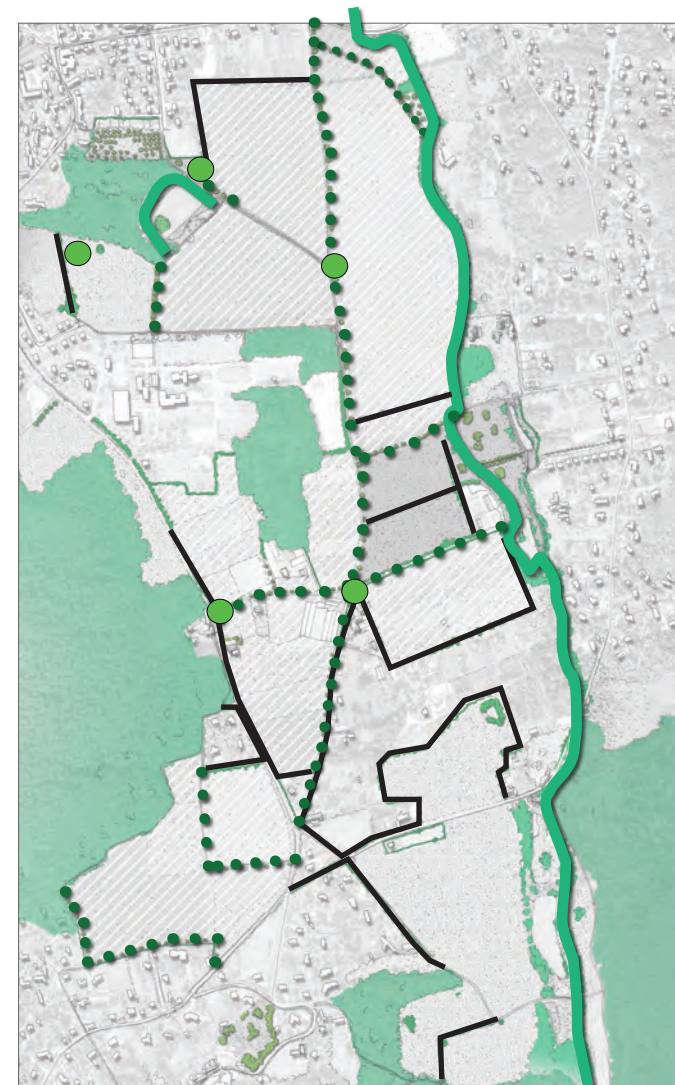
Palette végétale :

Les espèces choisies seront adaptées au contexte rural, l'utilisation d'essences indigènes et fruitières est souhaitable, à croissance peu rapide : chêne, orme, tilleul, érable, frêne qui pourront être plantés isolés ou en bouquet ; pommiers poiriers, noyers, cerisiers, qui pourront être plantés isolés ou en alignements. Pour les haies, l'utilisation d'essences champêtres est également préférable : aubépine monogyne, cornouiller mâle sanguin, églantier, viorne obier, chèvrefeuille des haies, essences fruitières sauvages...

Une trame prairiale (bords de chemin, prairies pâturées, bandes enherbées en limite de parcelles cultivées) dissociée s'ajoute à cette trame arborée et participe à la valorisation du vallon du point de vue de la biodiversité.

LÉGENDE

- Arbres isolés
- Haies, arbustes champêtres
- ● ● ● Alignements d'arbres
- Ripisylve

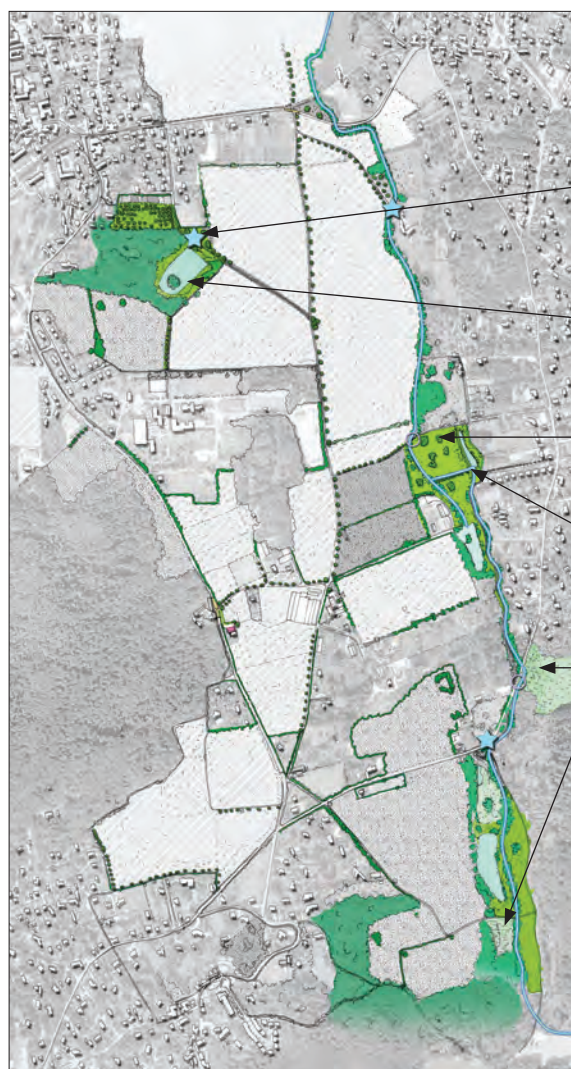


Elaborer un plan de gestion

Un plan de gestion des espaces et des éléments paysagers ayant fait l'objet de travaux de restauration ou d'aménagement permettra à la collectivité de gérer et pérenniser les investissements (exemple : pour un bosquet éclairci, intervenir à pas de temps déterminés pour maintenir l'éclaircie).



Mettre en valeur l'eau comme continuité paysagère et écologique



Ancien lavoir

L'étang de la Hunière

Récréation de prairie sur une emprise enfrichée

L'étang de la Fontaine à Madame

Zones humides à valoriser par gestion



Réaménager les berges de cours d'eau : reconstituer des ceintures végétalisées (ripisylves) sur tout le linéaire ou au moins les 3/4 du cours d'eau et autour des étangs, pour le maintien des berges, éviter l'érosion, accueillir la faune et la flore, rétablissement des continuités écologiques au sein de la plaine agricole.

Retrouver la dynamique du cours d'eau lorsque cela est possible (secteur non urbanisé, non agricole) et notamment dans la zone humide du Moulin Blanc : enlever les freins à la dynamique du ruisseau : formation de méandre, embâcle...

Entretien et reconstituer les ripisylves de la Mauldre et des étangs dans un souci de diversité floristique et faunistique en préservant une certaine transparence visuelle et pour une gestion des berges de cours d'eau dans les parcelles privées.

Valoriser une diversité floristique et faunistique
Supprimer les espèces invasives non indigènes comme la renouée du japon, les peupliers, protéger les espèces en conservant des zones refuges non accessibles au public, limiter la lutte contre l'érosion des berges uniquement dans les secteurs où on souhaite la maîtriser (proximité des habitations, parcelles cultivées)

Réhabiliter les étangs de la Fontaine à Madame et de la Hunière :

- Des accès aux étangs sont aménagés en défrichant leurs abords et en mettant en place un cheminement périphérique.
- Le vocabulaire d'aménagement aux abords des étangs privilégiera une végétation spontanée gérée et préservée, des prairies fauchées ou pâturées ponctuées d'arbres tiges, un mobilier en bois sobre et peu voyant. Des ceintures de plantes hydrophytes seront privilégiées.
- Appliquer la réglementation sur l'eau qui oblige à maintenir un débit minimum biologique dans le cours d'eau suffisant pour garantir en permanence la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux (à étudier au cas par cas) ;
- L'empoissonnement pour la pêche, en étang comme en rivière, sera évité car il contribue à introduire des espèces exotiques à caractère envahissant (carpe, perche, truite arc en ciel) versus le maintien de la truite sauvage ou l'anguille, qui sont des espèces naturellement présentes dans les cours d'eau.

Une convention de gestion sera mise en place avec les propriétaires privés pour une gestion raisonnée des étangs présents le long des cours d'eau.

Zone humide du Moulin Blanc

Valorisation du milieu grâce à une gestion écologique différenciée et adaptée au caractère naturel humide des espaces, permettant à la flore et la faune sauvage de se développer en toute quiétude. L'accessibilité au public est circonscrite à certaines séquences par un système de poteaux bois, et se fait grâce à un platelage bois légèrement surélevé afin de préserver le sol du piétinement et de favoriser des espaces refuges pour les espèces sensibles au dérangement. L'interdiction réglementaire du drainage des zones humides permettra de maintenir d'autres zones humides situées sur des parcelles privées.



Bois Humide de la zone humide du Moulin Blanc pouvant être valorisé par un travail de sélection et de gestion

Mettre en valeur le petit patrimoine bâti

Le lavoir de l'étang de la Hunière est réhabilité dans les règles de l'art. Les abords sont enherbés et fauchés afin de mettre en valeur cet élément depuis la promenade du vallon. La promenade du vallon permet de relier cet élément aux Moulins de la Barre et Bicharel au sein d'un itinéraire lié à l'eau. Une signalétique spécifique discrète, pourrait être mise en place pour repérer ces éléments de patrimoine.

Les nombreux moulins situés sur ce secteur, représentent un héritage précieux qui a contribué à forger les paysages du vallon de la Mauldre depuis l'époque gallo-romaine. Ce patrimoine doit être préservé et valorisé au sein d'itinéraires de découvertes thématiques par exemple.

Résorber les points noirs bâtis et valoriser des franges urbaines

Les principes

- Réduire les emprises minérales (diminution de la largeur des routes, stationnements enherbés...),
- Création d'une ceinture végétale autour de l'emprise bâtie (haies en limite de jardins privés, alignements d'arbres, bosquets...)
- Arbre isolé "silhouette" créant un point de repère

Changement de matériau pour marquer l'entrée et la traversée piétonne

Requalification de l'entrée du centre : zone enherbée, banc en bois

Alignement d'arbres accompagnant l'entrée de ville et dissimulant les emprises stationnement du centre de formation

Plantation d'une haie en limite du centre de formation

Trottoir enherbé jusqu'à l'arrêt de bus



Valorisation des limites du centre de formation, et de l'entrée sud du Tremblay (RD34)

L'interface entre le Tremblay et le vallon

Suppression du bâtiment de l'ancienne pépinière





Plantation d'une lisière boisée dans le prolongement du boisement existant

Alignements d'arbres fruitiers et haie accompagnant le chemin vers la Mauldre

Recomposition de la frange boisée sud du centre de formation - Vue depuis le chemin d'Yte



Haie en limite de parcelle
Plantation d'un alignement
d'arbres en limite de chemin



Alignement d'arbres soulignant l'entrée dans l'exploitation

Stationnement enherbé et planté

Dégagement de la vue vers le vallon (végétation basse)

Réhabilitation du bâtiment (façade, accès...)

Préservation de l'espace ouvert et dégagé devant le bâtiment (déplacement de la zone de stockage)

Plantation d'une haie en limite de propriété

Promenade du vallon

Un point de vente des produits maraîchers valorisé et mis en scène depuis la route départementale D34

5 Un verger communal en interface entre le bourg du Tremblay et le vallon

Les principes

> **Composer une frange urbaine de qualité** perceptible depuis la Promenade du vallon : mise en place d'une ceinture végétale autour des habitations, mise en scène de l'étang grâce à la création d'ouvertures dans le boisement le ceinturant, cadrage de la perspective sur le clocher de l'église.

> **Créer un espace à destination des habitants** en lien avec le territoire agricole du vallon : jardins partagés et pédagogiques, verger communal, pré de jeux

> **Assurer des liaisons piétonnes confortables** jusqu'à l'intérieur du bourg (notamment sur la rue du pavé et le chemin de la Hunière)

> **Aménager ce secteur en préservant son caractère rural** : clôtures légères pour les jardins partagés, mobilier en bois, sobre, prolongement du chemin de la Hunière en chemin enherbé.

Des jardins familiaux et pédagogiques

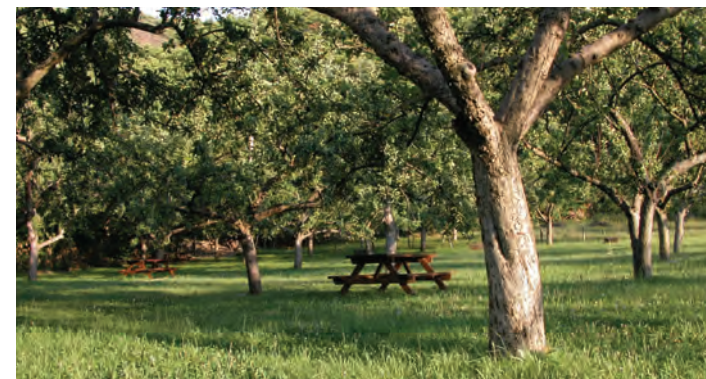
Située à proximité du village de l'école du Tremblay, cette parcelle d'environ 2800m² est une belle opportunité pour la mise en place de parcelles jardins partagés et pédagogiques. Ce terrain pourrait être un lieu d'apprentissage et d'expérimentation pour les élèves de l'école voisine. Une clôture transparente et légère éventuellement doublée d'une haie dessine la limite de cette parcelle. Les allées sont enherbées. Un cabanon en bois peut être intégré à l'entrée chemin de la Hunière.



Un verger communal

Face au jardin, un verger communal d'environ 9000m² est planté à usage de production, et de pédagogie.

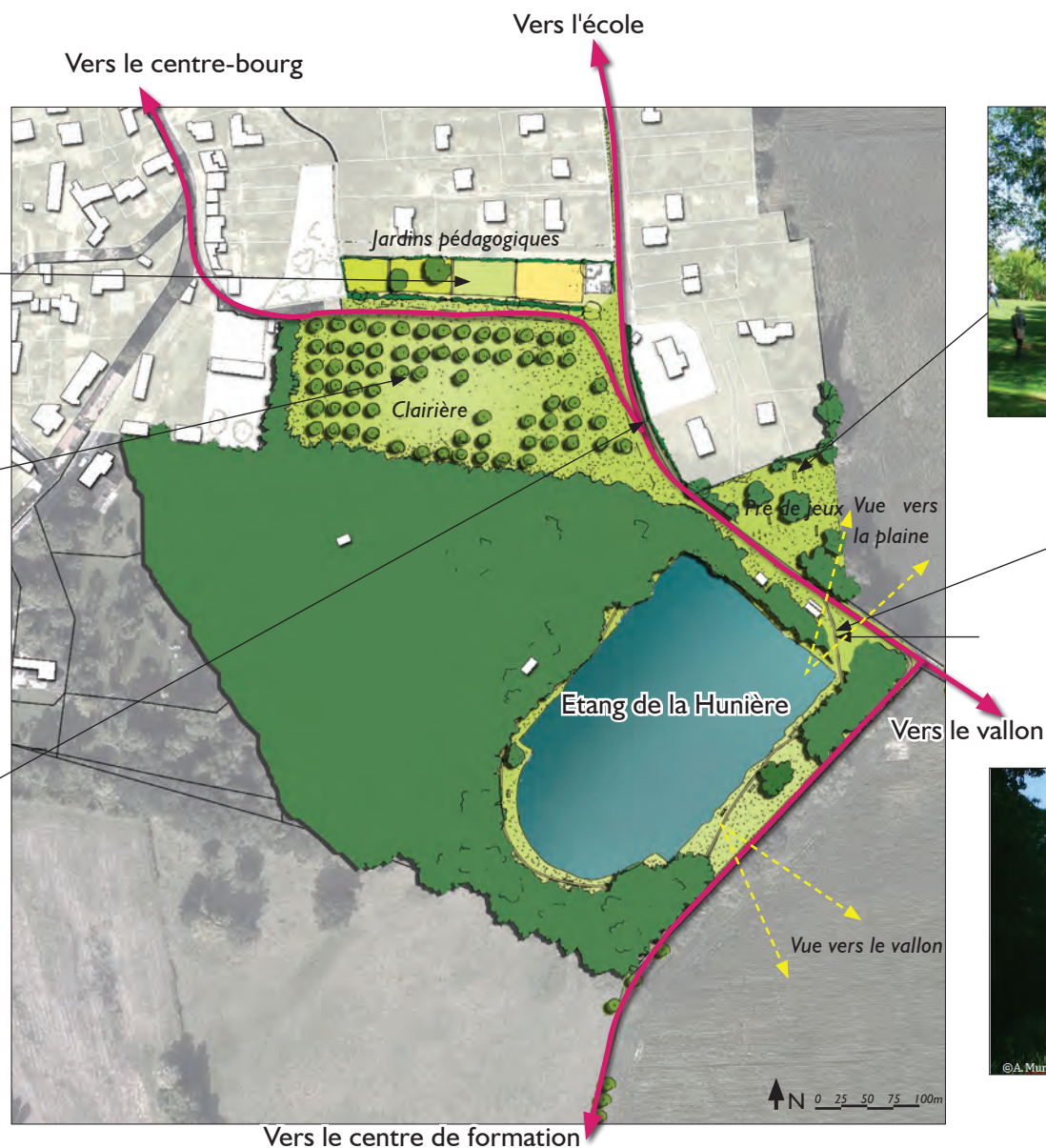
Le terrain est enherbé et peut être géré soit en pâture ou en fauche. Une clairière est aménagée au centre des plantations régulières de fruitiers. Elle offre un espace convivial propice à l'organisation d'événements communaux.



Une réduction des emprises minéralisées

Le revêtement minéral de la route de la Hunière s'interrompt. A partir de cet endroit, l'emprise de la route est enherbée, seules deux bandes de roulement minérales (béton) permettent le passage de véhicules (1). Puis, au niveau de l'étang, la piste est entièrement enherbée, à l'identique du chemin actuel (2)





Un pré de jeux

Cette pointe de l'espace agricole est réaménagée en prairie. Espace ouvert il offre un terrain de jeux privilégié à proximité du verger communal, des jardins pédagogiques et de l'école.

Quelques arbres tiges et cépées offrent une ombre bienvenue et cadrent des vues sur le vallon agricole



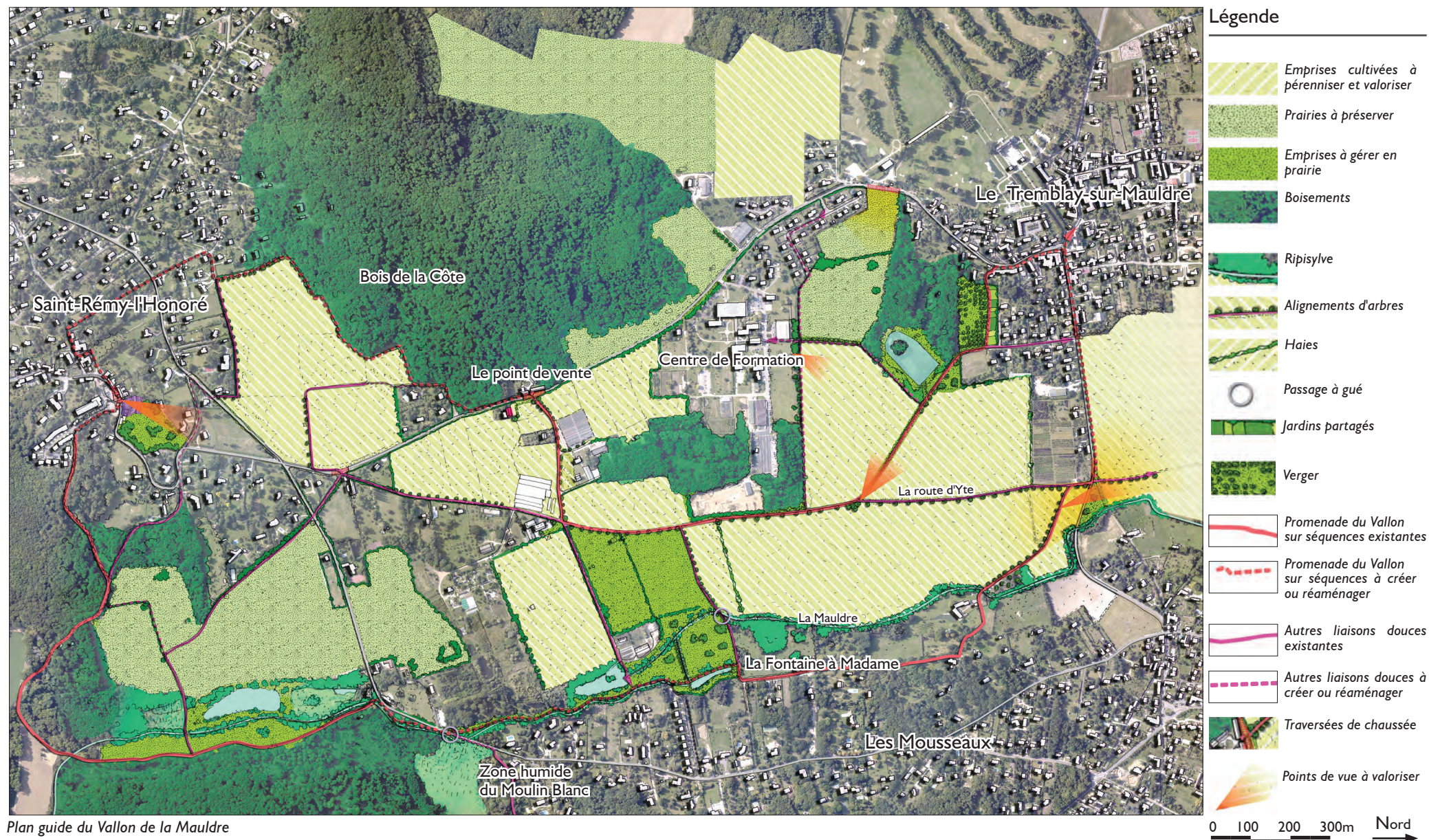
Un escalier en emmarchement bois est aménagé pour franchir le dénivelé entre la promenade du vallon et l'étang de la Hunière



Les abords de l'étang de la Hunière réaménagés

Les berges de l'étang et ses abords sont réaménagés et mis en valeur : Les abords de l'étang sont fauchés ou pâturés. Des bancs et tables en bois sont installés sur des endroits choisis (à proximité des cheminements, face aux perspectives sur le vallon et la plaine). Un sentier étroit permet de faire le tour de l'étang

Plan projet



Plan guide du Vallon de la Mauldre